

SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ DES "DÉBATS"

JEUDI, 17 septembre 1896.

Le comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, soumet la résolution suivante à titre de second rapport :—

Que M. D. Monet, M.P., a porté devant le comité une plainte contre MM. Lucien Lasalle, Joseph Bouchard, Pierre McLeod et J. B. Vanasse, à l'effet que ces messieurs s'étaient mêlés activement de politique depuis 1891, bien qu'ils fussent tous quatre traducteurs des *Débats* de la Chambre des Communes;

Que les traducteurs ci-dessus nommés ont été notifiés de cette plainte et ont été requis de donner des explications au comité;

Qu'ils ont en conséquence comparu devant le comité, qui les a interrogés au sujet de cette plainte.

Que Joseph Bouchard a admis avoir assisté à trois assemblées politiques au cours de la dernière élection, qu'il occupait un siège sur l'estrade et qu'il a porté la parole à une de ces assemblées tenue à la salle Larose, à Ottawa;

Que le rapport de la dite assemblée publié dans le *Daily Citizen* du 12 juin dernier et produit devant le comité, portait que Joseph Bouchard avait adressé la parole en français, et donnait à entendre qu'il avait fortement appuyé la politique fiscale de la dernière Administration ainsi que sa politique au sujet de la question des écoles du Manitoba;

Que le dit Joseph Bouchard a admis avoir parlé en faveur de l'élection du candidat ministériel et avoir approuvé la politique du gouvernement relativement à la question commerciale et à celle des écoles, mais que le rapport du *Citizen* a fait trop d'éloges de son discours.

Que Pierre McLeod a admis avoir écrit toute la correspondance parlementaire publiée dans le *Trifluvien* sous le nom de plume de E. Liane;

Qu'une partie de cette correspondance a été traduite et produite devant le comité, et que cette correspondance fait mention d'un honorable membre de cette Chambre comme étant un jeune étourdi, et du chef de l'Opposition d'alors comme étant le chef des traîtres qui avaient mis leur honneur et leur dignité dans leurs poches, etc.

Que J. B. Vanasse a admis le bien-fondé de la plainte portée contre lui pour avoir traité publiquement le chef de l'Opposition d'alors et l'un des candidats dans le comté de Richelieu de renégats et de traîtres à leur race et à leur religion.

Vu les faits précités qui, dans l'opinion du comité, prouvent suffisamment que les dits Joseph Bouchard, Pierre McLeod et J. B. Vanasse se sont indûment mêlés de politique, le comité recommande qu'ils soient destitués de leur emploi de traducteurs des *Débats*.

En ce qui concerne L. Lasalle, une majorité du comité n'est pas disposée à recommander son renvoi;

Le comité a l'honneur d'annexer aux présentes le procès-verbal de ses séances et tous les documents produits en cette affaire.

Le tout respectueusement soumis.

P.-A. CHOQUETTE,
Président.